

ACTUALITÉS DES DISPOSITIFS D'AIDES ET DE RELANCE

CPER 2023-2027 : 8,6 milliards d'euros pour le volet "mobilités"

8,6 milliards seront apportés par l'Etat pour le volet "mobilités" des contrats de plan Etat-Région (CPER) 2023-2027 : 3,5 milliards d'euros seront dédiés au ferroviaire, qui est la priorité de ce plan d'investissement, incluant la modernisation des petites lignes mais aussi le développement du fret et la mise en accessibilité de gares prioritaires. Une enveloppe de 800 millions est également prévue pour amorcer le grand projet des RER régionaux. Alors que le montant consacré à la route est en forte baisse, le gouvernement entend favoriser le report modal avec 900 millions d'euros dédiés aux ports et au secteur fluvial.

Ces annonces ne deviendront concrètes qu'une fois ces contrats signés avec les régions, lesquels incluront des indicateurs de suivi relatifs à la décarbonation et au climat.

Economie sociale et solidaire : 300 millions d'euros entre 2023 et 2025

Marlène Schiappa, ministre chargée de l'Economie Sociale et Solidaire, et Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires, ont signé une convention triennale 2023-2025, actant l'engagement de la Banque des territoires à consacrer au moins 100 millions d'euros par an au soutien de l'ESS et de l'innovation sociale.

La Banque des Territoires interviendra en fonds-propre et quasi-fonds propres pour faciliter le changement d'échelle des projets et 10 millions seront fléchés vers de fonds de soutien à l'ESS tels que le dispositif social d'accompagnement (DLA) dédié aux associations ou le réseau France Active et l'AVISE.

La santé et le médico-social, le développement économique territorial, la formation et l'inclusion numérique seront les secteurs prioritaires de ce nouveau plan.

Plus d'infos ?

Site officiel du [Ministère de l'écologie](#)

Plus d'infos ?

Site de la [Banque des Territoires](#)

Lancement de la phase de candidature pour la labélisation Territoires d'industrie 2023-2027

Le programme Territoires d'industrie entre dans sa deuxième et sera, cette année, doté d'une nouvelle enveloppe de 100 Millions d'euros. Les fonds seront fléchés, notamment, sur :

- des investissements industriels sur des filières présentant un fort enjeu de réindustrialisation ;
- l'extension du dispositif « Rebond industriel » pour les territoires qui ont subi un choc industriel afin d'identifier et de financer des projets créateurs d'emplois à très court terme ;
- des investissements destinés au développement des compétences, en réponse aux besoins des industriels (écoles de production, plateaux techniques, etc.), en lien avec les acteurs de la formation ;
- l'accompagnement des projets identifiés vers les financements du plan France 2030.

Les territoires souhaitant être labellisés doivent présenter un dossier de candidature d'ici le 22 septembre 2023.

Plus d'infos ?

Site de l'[ANCT](#)